

Bericht vom 12. November 2018

# **Benchmarking von Energieversorgungsunternehmen in den Bereichen Energieeffizienz und erneuerbare Energien**

Resultate der Erhebungsrunde 2017/18



**energieschweiz**  
Unser Engagement: unsere Zukunft.

# Résumé

## **Objectif: davantage de transparence**

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la Stratégie énergétique et la loi révisée sur l'énergie. La Stratégie et la loi visent à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Elles interdisent en outre la construction de nouvelles centrales nucléaires. La présente étude comparative (benchmarking) des entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) montre dans quelle mesure celles-ci contribuent à accroître la part des énergies renouvelables et à renforcer l'efficacité énergétique.

L'étude comparative a pour objectif de faire la lumière sur les activités des EAE, afin de susciter une réaction parmi les participants, les entraînant à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique. Le benchmarking doit notamment:

- motiver les EAE à renforcer leurs actions dans les secteurs électricité et chaleur/gaz en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en leur indiquant le potentiel d'amélioration et les bonnes pratiques;
- indiquer à SuisseEnergie la nécessité d'agir, ainsi que les différents axes stratégiques qui peuvent être amorcés en collaboration avec les EAE;
- informer de manière transparente les gros consommateurs qui achètent l'énergie sur le marché libre des prestations mises à disposition par les fournisseurs énergétiques dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Dans le cadre de l'ouverture prévue du marché, cet aspect pourrait également concerner les petits consommateurs.

## **Activités évaluées de manière globale**

Le benchmarking évalue les entreprises et leurs activités en lien avec les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les secteurs électricité et/ou chaleur/gaz. L'évaluation concerne les deux secteurs et repose sur environ 20 critères dans plusieurs champs d'action (cf. tableau ci-après). Les critères sont rendus opérationnels au moyen de points (0 à 4). Le nombre maximum de points se réfère aux objectifs principaux de SuisseEnergie et de la Stratégie énergétique 2050, aux dispositions légales (p. ex. loi sur la protection des eaux) ainsi qu'aux bonnes pratiques des EAE. Le niveau le plus bas correspond en général à une entreprise qui ne mène aucune action répondant aux critères. Les critères et l'opérationnalisation ont été discutés avec la branche et des représentants d'intérêts dans le cadre de séances du groupe d'accompagnement et ont finalement été adoptés par l'OFEN.

<b>Champs d'action et critères</b>	
<b>Champs d'action</b>	<b>Critères</b>
8. Stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs des EAE en lien avec les énergies renouvelables dans les secteurs électricité et/ou chaleur/gaz</li> <li>• Objectifs des EAE en lien avec l'efficacité énergétique auprès des clients finaux</li> <li>• Réalisation de projets innovants</li> </ul>
9. Rôle de modèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de gestion environnementale</li> <li>• Parc de véhicules écologiques</li> <li>• Achat écologique d'énergie pour la consommation propre</li> <li>• Niveau de consommation d'énergie propre</li> </ul>
10. Production issue d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'installations renouvelables</li> <li>• Production issue d'énergies renouvelables</li> </ul>
11. Protection des eaux (seulement pour l'électricité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation de la loi sur la protection des eaux</li> <li>• Centrales hydrauliques écologiques</li> </ul>
12. Fourniture à partir d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mix du fournisseur</li> <li>• Produit de base pour les ménages</li> <li>• Part d'électricité verte et de biogaz dans les ventes</li> </ul>
13. Prestations de services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres de prestations pour les ménages (p. ex. conseils en matière d'économie d'énergie, conseil, analyses sur place, offres de contracting)</li> <li>• Offres de prestations pour les PME et les gros consommateurs (p. ex. programmes d'efficacité pour les PME, offres de contracting)</li> <li>• Projet d'exploitation des sources de chaleur résiduelle (chaleur/gaz uniquement)</li> </ul>
14. Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'encouragement</li> <li>• Mesures tarifaires (p. ex. <i>Net Metering</i> pour prosummateurs, tarifs de rachat à prix coûtant, bonus d'efficacité)</li> </ul>

Tableau 2

### Environ 95 participants

En 2018, le benchmarking a été effectué pour la quatrième fois. La participation est facultative et, sur demande des EAE participantes, leurs résultats respectifs peuvent être publiés anonymement. Au total 97 EAE ont pris part à l'étude, dont 44 entreprises intégrées horizontalement. 64 EAE ont déjà participé une ou plusieurs fois au cours des années précédentes. Les EAE proviennent de toute la Suisse: 77 de Suisse alémanique, 11 de Suisse romande et 9 du Tessin. Environ la moitié des EAE entrent dans la catégorie des «petites EAE» (vente < 100 GWh d'électricité et/ou de gaz par an) et environ un tiers font partie des «EAE moyennes» (vente 100-1000 GWh/an). Le reste constitue le groupe des «grandes EAE» (vente > 1000 GWh/an). Les EAE participantes couvrent au total 58% des ventes d'électricité et 68% des ventes de gaz en Suisse et offrent une bonne vue d'ensemble du paysage des EAE du pays.

### La moitié des fournisseurs d'électricité atteignent plus de 50% des objectifs

Dans le secteur de l'électricité, 91 EAE ont participé à l'étude cette année, contre 66 lors de la dernière édition en 2016. Les objectifs sont en moyenne atteints à 51% (cf. tableau ci-après). La réalisation des objectifs montre où se situent les EAE par rapport aux objectifs rendus opérationnels par les critères. Des objectifs atteints à 100% correspondraient à une EAE idéale qui obtiendrait le nombre maximum de points dans chaque critère. Le taux de 51% indique clairement qu'il existe encore un potentiel d'amélioration chez les EAE participantes.

Mais le résultat global révèle également des différences importantes entre celles-ci. Ainsi, 5 fournisseurs d'électricité participants remplissent les objectifs à 80%, voire davantage, plus de la moitié des 91 fournisseurs d'électricité participants les remplissent à plus de 50% et le reste des EAE se situent en dessous de la barre des 50%, avec environ une douzaine n'atteignant pas les 30%. Le tableau

suivant présente la réalisation des objectifs pour chaque EAE participante (les barres bleu clair représentent les EAE qui ont souhaité garder l'anonymat).

### Résultat global du benchmarking EAE 2017/18 des fournisseurs d'électricité

Degré de réalisation de l'objectif (en %)

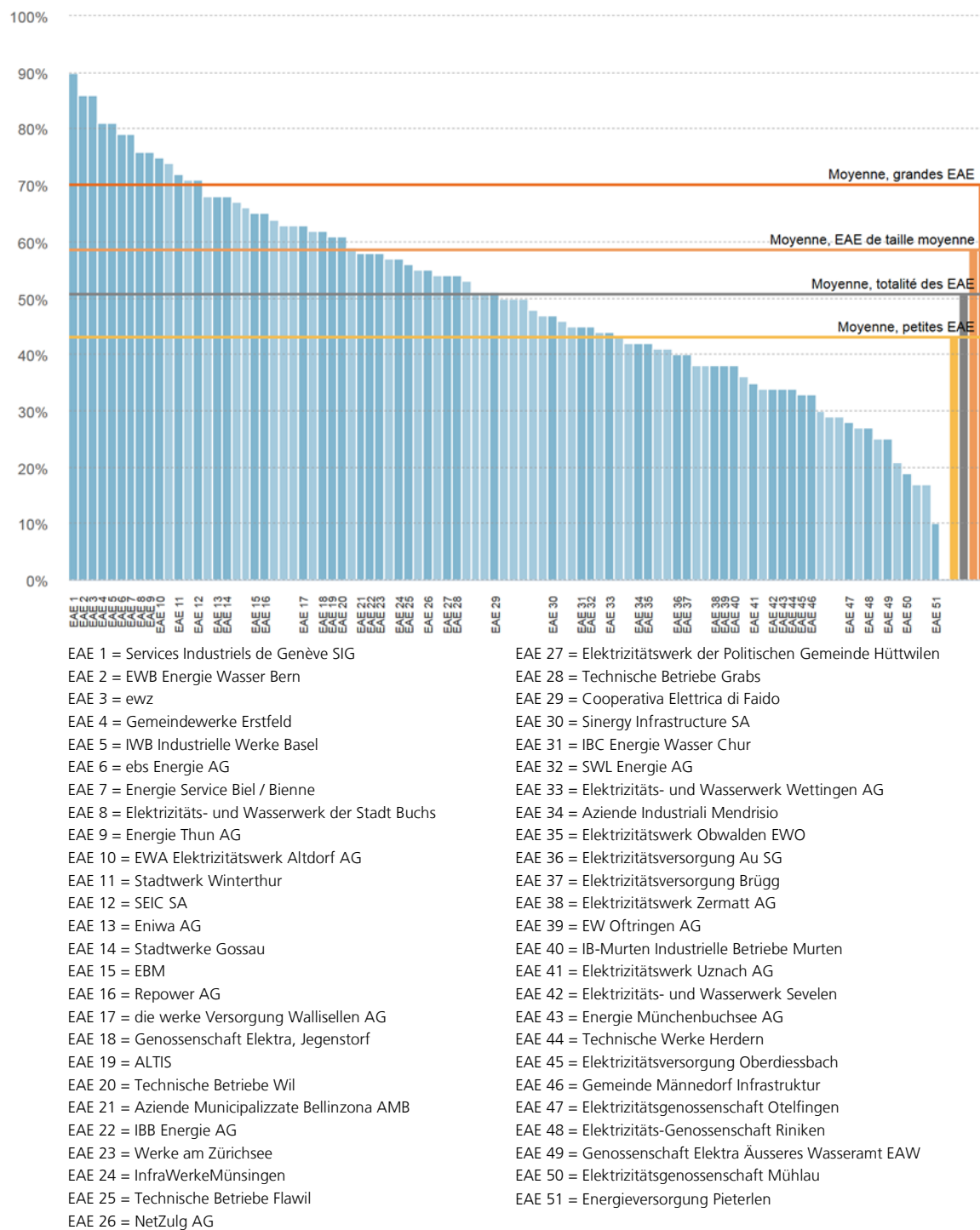


Figure 3: Résultat global des fournisseurs d'électricité (n=91). Barres bleu clair: EAE anonymes. Barres bleu foncé: EAE 1 à EAE 52, cf. légende. Grands fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs finaux en Suisse > 1000 GWh/an: n=9. Moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs finaux en Suisse entre 100 et 1000 GWh/an: n=29. Petits fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs finaux en Suisse < 100 GWh/an: n=53.

**Electricité: un potentiel d'amélioration dans la plupart des champs d'action**

Parmi les champs d'action, les objectifs sont en moyenne atteints à 38% («Programmes d'encouragement et mesures tarifaires») et à 66% («Stratégie d'entreprise»). Selon le champ d'action, certaines EAE remplissent déjà les objectifs dans leur intégralité. Les EAE sont nombreuses à les avoir atteints au moins partiellement et seules quelques EAE n'ont entrepris que très peu, voire aucune action.

Dans le champ d'action «Stratégie d'entreprise», les fournisseurs sont relativement avancés en ce qui concerne les énergies renouvelables et les projets innovants. La part d'énergie renouvelable dans le mix du fournisseur est également élevée, tout comme la part des EAE qui observent les prescriptions relatives à la protection des eaux et à l'assainissement des débits résiduels.

Un retard est à déplorer en particulier au niveau de la part d'éco-électricité produite par les centrales hydrauliques, des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires, ainsi que de la vente d'électricité verte.

**Chaleur/gaz: la moitié des EAE atteignent plus de 50% des objectifs**

Après l'étude pilote réalisée en 2016, 50 EAE du secteur chaleur/gaz ont participé en 2018. Les objectifs sont en moyenne atteints à 50%. Ici aussi, il apparaît clairement que le potentiel d'action n'est pas encore pleinement exploité. Deux EAE remplissent déjà les objectifs à 80% ou plus et 22 se situent entre 50% et 80%. Les 26 autres EAE atteignent un taux inférieur à 50%; parmi elles, 6 ne dépassent pas la barre des 30%.

### Résultat global du benchmarking EAE 2017/18 des fournisseurs de chaleur/gaz

Degré de réalisation de l'objectif (en %)

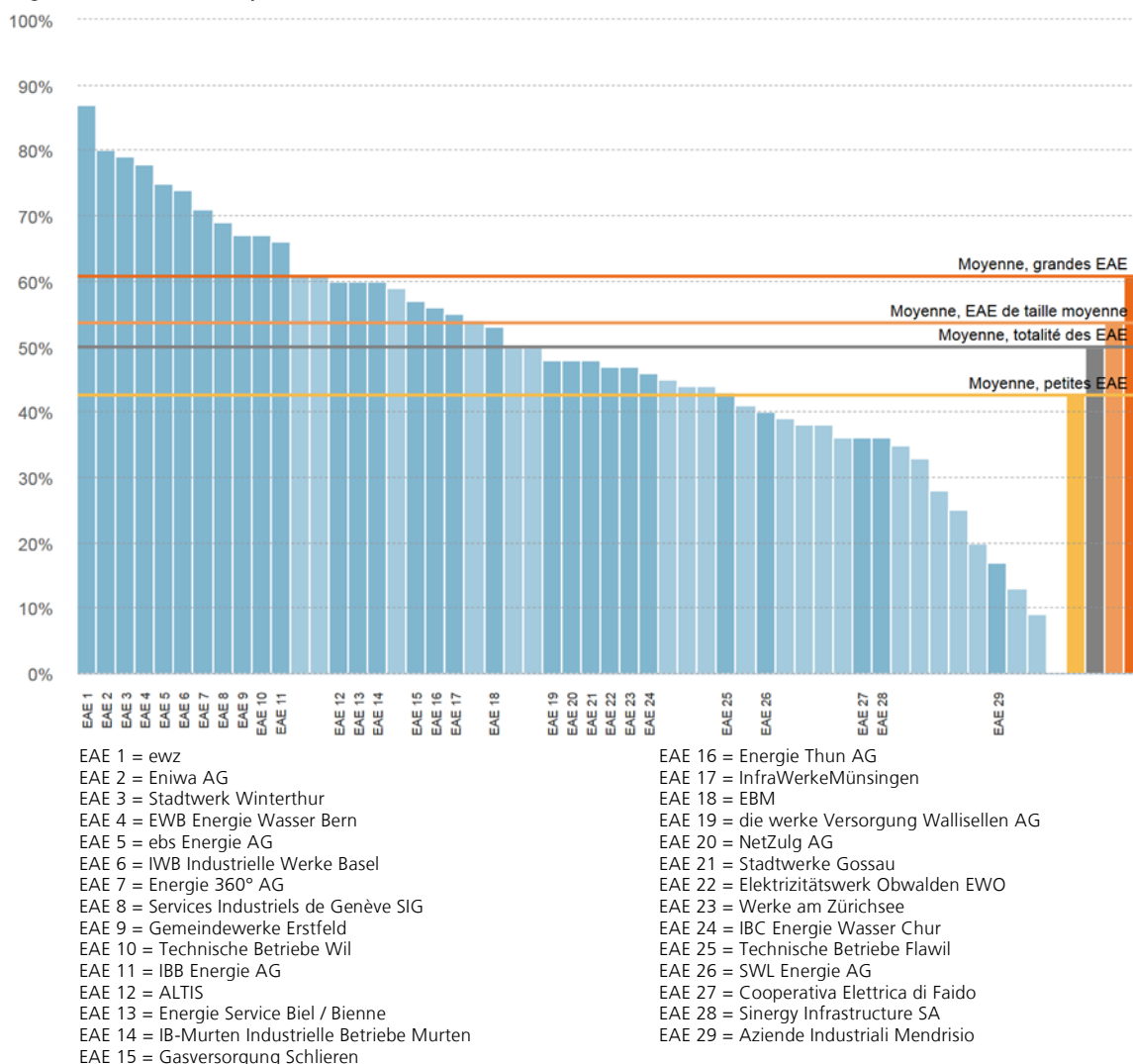


Figure 4: Résultat global des fournisseurs de chaleur/gaz (n=50). Barres bleu clair: EAE anonymes. Barres bleu foncé: EAE 1 à EAE 29, cf. légende. Les EAE dont les résultats sont identiques apparaissent dans l'ordre alphabétique.

### Chaleur/gaz: un potentiel d'amélioration dans la plupart des champs d'action

Dans les différents champs d'action, les objectifs sont en moyenne atteints à 28% («Programmes d'encouragement et mesures tarifaires») et à 68% («Prestations de services énergétiques»).

Les EAE sont relativement avancées en ce qui concerne les projets innovants dans le champ d'action «Stratégie d'entreprise », le développement de la chaleur renouvelable dans le champ d'action «Production» ainsi que les offres pour les ménages dans le domaine de la chaleur.

Des retards existent toutefois au niveau de la production et du développement de biogaz, du mix du fournisseur en gaz, du produit gaz de base, des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires.

### **Les petites et moyennes EAE peuvent elles aussi contribuer**

Les grandes EAE réalisent en moyenne de meilleurs résultats que les petites et moyennes EAE tant dans le secteur électricité que dans le secteur chaleur/gaz. Pour ce qui est de l'électricité, les grandes EAE atteignent en moyenne 70% des objectifs définis, contre 59% chez les moyennes et 44% chez les petites EAE. Dans le secteur chaleur/gaz, le taux moyen s'élève à 60% chez les grandes EAE, contre 49% chez les moyennes et 42% chez les petites EAE. Les petits et moyens fournisseurs d'électricité affichent donc encore un certain potentiel d'amélioration.

Le fait que quelques petites et moyennes EAE atteignent déjà plus de 70% des objectifs montre que ce potentiel est réalisable. On trouve tout de même deux petites et quatre moyennes EAE parmi les dix fournisseurs d'électricité présentant le taux d'atteinte des objectifs le plus élevé. Sur les dix fournisseurs de chaleur et de gaz qui ont réalisé les meilleurs taux, quatre font partie des moyennes EAE et un des petites EAE. Il est donc possible d'obtenir de bons, voire de très bons résultats également en tant que petite ou moyenne EAE. A ce sujet, le benchmarking souhaiterait stimuler l'échange entre les fournisseurs d'électricité et les motiver à passer à l'action.

### **Des progrès visibles**

En comparaison avec les études précédentes, la réalisation des objectifs a parfois nettement progressé chez les fournisseurs d'électricité dans les champs d'action «Stratégie d'entreprise», «Protection des eaux» et «Fourniture à partir d'énergies renouvelables». Par exemple, les EAE sont toujours plus nombreuses à inscrire dans leurs stratégies leur souhait de miser entièrement ou en grande partie sur les énergies renouvelables d'ici à 2035. Cette tendance est confirmée avec les progrès réalisés dans les autres critères. Ainsi, les fournisseurs d'électricité proposent de plus en plus un produit renouvelable de manière standard. Il en résulte une hausse de la part d'énergie renouvelable dans le mix du fournisseur.

Dans d'autres champs d'action, comme les «Prestations de services énergétiques» et les «Programmes d'encouragement et mesures tarifaires», l'atteinte des objectifs est en recul depuis quelques années. Cela est dû, d'une part, au renforcement de l'opérationnalisation et, d'autre part, à l'arrivée de petites EAE. Ces dernières disposent en général de possibilités financières réduites et n'ont mis en œuvre que peu de mesures dans ces champs d'action.

La situation des fournisseurs de chaleur et de gaz est similaire: le renforcement de l'opérationnalisation interfère parfois avec le progrès.

### **Perspectives**

Le benchmarking des EAE est réalisé tous les deux ans; la prochaine étude sera menée en 2020.